

Grand débat autour de la recherche à des fins militaires menée par les universités et les instituts de recherche du Japon

Le Conseil des sciences du Japon (Science Council of Japan, ou SCJ) a émis le 24 mars 2017 une déclaration appelant à la prudence en matière de recherche pouvant mener à des applications militaires.

Le SCJ, composé de 210 membres scientifiques et d'environ 2000 membres associés japonais, est considéré comme le représentant de la communauté scientifique japonaise qui compte environ 840 000 scientifiques de toutes les disciplines.

Créé en 1949, le SCJ s'était engagé, dans une déclaration publiée en 1950, à ne plus jamais participer à des recherches scientifiques ayant des fins militaires, tout en regrettant la contribution militaire des scientifiques japonais au cours des guerres mondiales. Le Conseil avait également émis une autre déclaration avec le même engagement en 1967. La déclaration de 2017 maintient le principe de ses deux précédentes déclarations qui remontent à plus d'un demi-siècle.

Depuis quelques temps, on constate qu'il est de plus en plus difficile de distinguer les technologies et les connaissances scientifiques avec des fins militaires ou civiles. Parmi les scientifiques, il y a des voix qui s'inquiètent des impacts de la recherche militaire sur la liberté, l'indépendance et la transparence de la recherche civile et sur le caractère ouvert des résultats de recherche.

Le « 5^e Plan-cadre de la science et de la technologie », qui définit la direction de la recherche du pays pour cinq ans de 2016 à 2020, mentionne qu'il est important de mener des recherches sur les technologies nécessaires à la sécurité de l'Etat et de la population en collaboration entre les ministères concernées et entre les ministères, les universités et les industriels, compte tenu de l'augmentation des tensions dans la région qui entoure le Japon. La « Stratégie globale de la science, de la technologie et de l'innovation 2016 », qui indique les mesures à prendre au cours de l'année suivante en vue de réaliser les objectifs mis en place par le 5^e Plan-cadre, souligne également l'importance du renforcement de la R&D dans le domaine des technologies qui pourraient contribuer à la sécurité de l'Etat et de la population.

Le Ministère japonais de la Défense a lancé en 2015 un programme destiné à financer des projets de recherche liés aux technologies de la sécurité menés par les universités, les instituts de recherche et les entreprises. Le montant de l'enveloppe du programme, qui était de 300 millions de yens pour la première année (2015), a doublé en 2016 (600 millions de yens) et s'est élevé à 11 milliards de yens en 2017 (+1733% par rapport à 2016), alors que les universités et les instituts de recherche voient leurs subventions venant des ministères diminuer chaque année et souffrent d'un manque de financement pour leurs recherches. Dans le cadre de ce programme, 153 projets de recherche ont été déposés, dont 81 par des universités, 33 par des instituts de recherche et 39 par des entreprises à la suite de deux appels d'offre en 2015 et en 2016 (l'appel d'offre de 2017 est toujours en cours), dont 19 ont été retenus pour un financement de 40 millions de yens au maximum par projet.

Le ministère japonais de la défense mais aussi des organismes militaires étrangers, dont les forces américaines, proposent des soutiens financiers aux universités, aux instituts de recherche et aux entreprises japonais. Les quotidiens japonais Asahi et Mainichi ont respectivement dévoilé 135 cas de financements par les forces américaines de projets de recherche d'universités ou d'entreprises japonaises au cours des neuf années de 2008 à 2016.

Dans ce contexte, le SCJ a mis en place le 20 mai 2016 un « Comité de réflexion sur la sécurité et la science » en son sein, qui a pour mission d'étudier la position que le SCJ doit prendre sur les relations entre les affaires liées à la sécurité et la recherche. Après 11 réunions et un forum ouvert au grand public, le comité a émis la déclaration citée ci-dessus et publié un rapport intermédiaire sur la recherche militaire pour la sécurité portant sur six sujets : indépendance de la communauté scientifique, liberté de la science par rapport à la recherche militaire sur la sécurité, recherche à des fins civiles et recherche à des fins militaires pour la sécurité, transparence de la science, autodiscipline de la communauté scientifique et financement de la recherche.

Au sein du comité, les opinions ne sont pas unanimes. M. Takashi ONISHI, président du SCJ et membre du comité, est favorable à la participation de la communauté scientifique à la recherche destinée à la sécurité si les objectifs sont limités à l'auto-défense du pays. Président de l'Institut de Technologie de Toyohashi, M. ONISHI avait autorisé des laboratoires de son institut à participer à l'appel d'offre du programme de financement du Ministère de la Défense et un projet de son institut avait été retenu en 2015. Il a toutefois donné son accord à la publication de la déclaration tout en s'inquiétant de l'intervention de plus en plus forte de l'Etat dans la recherche.

Suite à la déclaration du SCJ, la chaîne de télévision NHK a réalisé une enquête sur le programme de financement du Ministère de la Défense auprès des 78 principales universités japonaises. Une université s'est montrée favorable à la participation à l'appel d'offre 2017, 16 universités s'y sont opposées, 15 universités décideront de participer ou non après avoir étudié le contenu des projets proposés par leurs chercheurs et les 47 autres universités se sont montrées indécises.

La déclaration a appelé à la prudence, mais n'a pas interdit la participation au programme dont l'appel d'offre s'est terminé fin mai 2017. Les universités ont donc été obligées de prendre une décision avant cette date limite et la communauté scientifique observe attentivement ce qu'elles ont décidé./.

Sources

- Déclaration du SCJ 2017, le 24 mars 2017 (en japonais) <http://www.scj.go.jp/ja/info/kohyo/pdf/kohyo-23-s243.pdf>
- Rapport intermédiaire sur la recherche militaire pour la sécurité, le 13 avril 2017 (en japonais) <http://www.scj.go.jp/ja/info/kohyo/pdf/kohyo-23-h170413.pdf>

Rédacteur

Kumiko UEHARA – interprete.sst [at]ambafrance-jp.org